



Bulletin Officiel

N°6901 Mercredi 12 juillet 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-**

EL AMANA TAKAFUL

3

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SO.T.E.TEL-

8

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SO.T.E.TEL-

9

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS APE

BIAT SUBORDONNE 2023-1

11

MICROCRED 2023-01

19

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II**INFORMATIONS POST AGO**

- ASSURANCES BIAT
- CITY CARS
- UIB ASSURANCES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- STEG INTERNATIONAL SERVICES

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

- AL HIFADH SICAV

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la
Société El Amana Takaful
initiée par Al Baraka Bank Tunisia de concert avec Al Baraka SICAR**

Par décision n° 49 du 12 juillet 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle ont été soumises Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR, visant le reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacune en ce qui la concerne.

I- Identité des initiateurs :

Al Baraka Bank Tunisia, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0031041F,

agissant de concert avec :

la société Al Baraka SICAR, société de droit tunisien immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1719775R, et dont le capital est détenu à concurrence de 99,9% par Al Baraka Bank Tunisia,

sont les initiatrices de l'OPA obligatoire et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 26 du 11/05/2023 :

-autorisant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à acquérir un bloc de titres leur conférant de concert une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société El Amana Takaful.

L'opération en question a été réalisée en date du 19/05/2023 et a porté sur l'acquisition par Al Baraka Bank Tunisia de 28 782 actions El Amana Takaful et par la société Al Baraka SICAR de 241 218 actions El Amana Takaful, soit un total de **270 000** actions El Amana Takaful représentant de concert **19,15%** du capital de ladite société,

-soumettant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Al Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène -1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

- Al Baraka Bank Tunisia détient 448 632 actions représentant 31,81% du capital de la société El Amana Takaful.

- la société Al Baraka SICAR détient 241 218 actions représentant 17,11% du capital de la société El Amana Takaful.

Soit, au total 689 850 actions représentant de concert 48,92% du capital de la société El Amana Takaful.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR visent l'acquisition, par cette dernière du reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas, soit **720 301** actions représentant **51,08%** du capital de la société. La société Al Baraka SICAR s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **21,557 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du Règlement général de la Bourse.

VI- But de l'offre :

L'acquisition de la compagnie d'assurance El Amana Takaful permettra au Groupe Al Baraka de :

- Diversifier sa gamme de produits et services pour répondre aux besoins de ses clients et attirer de nouveaux clients en leur offrant une protection contre les risques financiers, avec des produits d'assurance tels que l'assurance-vie et l'assurance maladie, ce qui permettra de générer des revenus supplémentaires.
- Bénéficier des synergies commerciales : Les banques ont souvent une base de clients établie, ce qui sera bénéfique pour la compagnie d'assurance en termes de vente croisée de produits d'assurance. Les clients de la banque peuvent être encouragés à acheter des polices d'assurance, tandis que les clients de la compagnie d'assurance peuvent être incités à utiliser les produits bancaires.
- Réduire ses coûts : réaliser des économies d'échelle en consolidant les opérations et en partageant les ressources.

Le renforcement de la participation du Groupe Al Baraka dans la société EL Amana Takaful permettra d'harmoniser la gouvernance au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre plus efficacement sa stratégie de groupe.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

a) - Politique industrielle :

- **Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

- **Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir le même mode de gouvernance tel qu'il se présente actuellement.

b) - Politique financière :

Le Groupe Al Baraka s'engage à préserver et consolider la solidité financière de la société El Amana Takaful.

c) - Politique sociale :

La Direction Générale de la société El Amana Takaful sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. Les initiatrices s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Les initiatrices de l'offre détiennent avant l'offre, de concert, la participation la plus importante dans le capital la société visée (soit 48,92%) et sont représentées au niveau de son conseil d'administration.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **20 jours de bourse** allant du **17 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **15 août 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Négociation en bourse :

La négociation en bourse des actions El Amana Takaful sera suspendue durant les séances de bourse des 13 et 14 juillet 2023, et reprendra à partir du 17 juillet 2023.

XII- Renseignements relatifs à la société visée:

1-Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société El Amana Takaful

-**Siège social :** 13 rue Borgine, Montplaisir -1073 Tunis-

- **Téléphone :** (+216) 80 10 51 51 **Fax :** (+216) 71 90 12 51

-**Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15 avril 2013

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet principal : Proposer les services d'assurance sous le cadre de l'assurance Takaful en respect des principes charaïiques Islamiques et des normes comptables tunisiennes spécifiques aux sociétés d'assurance Takaful.

- **Identifiant unique** : 1288542B

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Abdullah Abdulrahim SABBABI	Lui-même	Président	2022-2024
M. Abdellatif CHAABANE	Lui-même	Administrateur	2022-2024
Al Baraka Bank Tunisia	Mohamed EL MONCER	Administrateur	2022-2024
COMAR	Lotfi BEN HAJ KACEM	Administrateur	2022-2024
Al Baraka SICAR	Radouane KHELIA	Administrateur	2023-2024
ASTREE	M. Abdel Monem KOLSI	Administrateur	2022-2024
TUNIS RE	M. Mostafa KOTRANE	Administrateur	2022-2024
BEST LEASE	M. Aissa HIDOUSI	Administrateur	2022-2024
AFRIVISION	**	Administrateur	2022-2024
M. Mohammed DAOUES	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2024
M. Rachid TMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2024

** Suite au décès du Feu Sadok MZABI, Administrateur représentant de la société AFRIVISION, cette dernière n'a pas encore nommé un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de la société El Amana Takaful.

Direction :

M. Abdellatif CHAABANE : Directeur général.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet FMBZ KPMG Tunisie Représenté par Mme. Emna Rachikou,	KPMG 6, Rue du Rial – Les Berges du Lac II Tunis	2022-2024
Cabinet ECC Mazars Tunisie Représenté par Mr Mohamed Hedi Kammoun	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh - Les Berges du Lac- Tunis-	2022-2024

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 14 101 510 dinars ;
- **Nombre total des droits de vote** : 1 410 151 droits de votes ;
- **Nombre total des titres** : 1 410 151 titres ;

- **Répartition du capital après acquisition du bloc de contrôle par le Groupe Al Baraka :**

Actionnaires	Nombre de titres	Valeur en dinars	Part dans le capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
AL BARAKA BANK TUNISIE	448 632	4 486 320	31,81%	448 632	31,81%
COMAR	270 000	2 700 000	19,15%	270 000	19,15%
AL BARAKA SICAR	241 218	2 412 180	17,11%	241 218	17,11%
ASTREE Assurances	180 000	1 800 000	12,76%	180 000	12,76%
TUNIS RE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
BEST LEASE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
AFRIVISION	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
DALMAS	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
Minoterie de la Soukra	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
ABDULELAH ABDULRAHIM SUBBAHI	150	1 500	0,01%	150	0,01%
ABDELLATIF CHAABANE	151	1 510	0,01%	151	0,01%
Total	1 410 151	14 101 510	100,00%	1 410 151	100,00%

4- **Situation financière de la société :**

Etats financiers de la société El Amana Takaful arrêtés au 31 décembre 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6862 du 16/05/2023.

5- **Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée**

Néant

6- **Accords entre la société et les tiers :**

Néant

7- **Avis du conseil d'administration sur l'offre publique :**

Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful réuni le 23 mai 2023, a pris connaissance de la réalisation de cession d'un bloc de titres au profit de Al Baraka Bank et Al Baraka SICAR et la soumission de ces derniers par le CMF à une offre publique d'achat obligatoire sur le reste du capital totalisant 51,08%, soit 720 301 titres. Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful n'a aucune objection dans ce sens.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SO.T.E.TEL-

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Jeudi 20 Juillet 2023 à partir de 09h00** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Jetons de présences ;
7. Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs ;
8. Poursuite du programme de rachat des actions;
9. Pouvoirs.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SO.T.E.TEL-

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Projet de résolutions de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 Juillet 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard enregistré dans sa tenue qui ne lèse pas les intérêts des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2022, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 27 355 022 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 196 336 DT et un total du bilan de 71 403 023 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les conventions qui y figurent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 196 336 DT, et ce, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2022 : 1 196 336 DT

Résultats reportés des exercices antérieurs: 7 045 DT

Résultat à affecter : 1 203 381 DT

Réserves légales 5% : 60 169 DT

Résultats à reporter : 1 143 212 DT

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

-Allouer des jetons de présence du Conseil d'Administration d'un montant brut Total de 67 500 DT au prorata des présences au titre de 2022.

-Allouer une rémunération aux Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 19 500 DT au prorata des présences au titre de 2022.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination/renouvellement des mandats d'Administrateurs de :

- 1) Tunisie Télécom
- 2) Mr

La durée de leurs mandats commence à partir de l'exercice 2023 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Les Administrateurs acceptent leurs nominations et déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Ils informent l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la SOTETEL à poursuivre le programme de rachat de ses propres actions dans les mêmes termes, et ce, pour une période ne pouvant dépasser trois années.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.

2023 – AS – 0955

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
Siège Social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BIAT Subordonné 2023-1 »
de 100 000 000 DT susceptible d'être porté à 150 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 28 Avril 2023 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 800 millions de dinars sur une période de trois ans et délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Ladite Assemblée a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 15 mars 2023, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **100MD** susceptible d'être porté à un montant maximum de **150 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2023-1** », sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **100MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 150 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce selon les conditions suivantes :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,05% et /ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5
B	5 ans	10,15% et /ou TMM + 2,25%	In fine
C	7 ans dont 2 années de grâce	10,20% et /ou TMM + 2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
D	7 ans	10,30% et /ou TMM + 2,40%	In fine
E (*)	10 ans dont 5 années de grâce	TMM + 2,80%	Constant par 1/5 à partir de la 6 ^{ème} année

(*) La catégorie E est plafonnée pour un montant de 80MDT.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **100MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD**, divisés en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2023-1** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **05/07/2023** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **04/09/2023**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **04/09/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/10/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2023-1** » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « **BIAT subordonné 2023-1** »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/09/2023**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **04/09/2023** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,15% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,05% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,15% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,30% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,20% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans in Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,40% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie E, d'une durée de 10 ans dont cinq années de grâce :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la sixième année.

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **04/09/2028** pour les catégories A et B, le **04/09/2030** pour les catégories C et D, et le **04/09/2033** pour la catégorie E.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Païement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **04 Septembre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/09/2024**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le remboursement total en capital aura lieu le **04/09/2028**.

Pour la catégorie C le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/09/2026**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le remboursement total en capital aura lieu le **04/09/2030**.

Pour la catégorie E le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/09/2029**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,05% l'an pour la catégorie A, de 10,15% l'an pour la catégorie B, de 10,20% l'an pour la catégorie C et de 10,30% l'an pour la catégorie D, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juin 2023 à titre indicatif, qui est égale à 7,573% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,723% pour la catégorie A, de 9,823% pour la catégorie B de 9,873% pour la catégorie C, de 9,973% pour la catégorie D, de 10,373% pour la catégorie E.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,150% pour la catégorie A, de 2,250% pour la catégorie B, de 2,300% pour la catégorie C, de 2,400% pour la catégorie D et de 2,800% pour la catégorie E.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 5 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans in fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans in fine ;
- Catégorie E : 10 ans dont 5 années de grâce ;

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne et par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans ;
- Catégorie D : 7 ans ;
- Catégorie E : 8 ans ;

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,659 années ;
- Catégorie B : 4,160 années ;
- Catégorie C : 4,093 années ;
- Catégorie D : 5,317 années.

➤ **Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **BIAT subordonné 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :** Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS
A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de valeur nominale de 100 dinars.

Siège social : 65, Avenue Alain Savary-1002, Tunis- Tunisie

Identifiant unique : 1314598V

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro-crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie.

**Emission d'un Emprunt Obligatoire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Microcred 2023-01 »
De 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **23/06/2023** a autorisé l'émission par la société « Microcred SA » d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'une enveloppe globale de 100 millions de dinars, sans recours à l'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, valable jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2023, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **23/06/2023** a décidé d'émettre la première tranche de l'emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,1% et/ou TMM+3,0%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire « **Microcred 2023-01** » est de **20 000 000 dinars** divisés en **200 000** obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **Microcred 2023-01** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30/06/2023** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **28/07/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit **200 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **28/07/2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission :

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « Microcred 2023-01 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous-titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la MAC SA, intermédiaire en bourse.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payable intégralement à la souscription.

- ***Date de jouissance en Intérêts*** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/07/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **28/07/2023**.
- ***Date de règlement*** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- ***Taux d'intérêt*** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :
 - **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de 11,1% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable sur 5 ans** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ***Amortissement et remboursement*** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/07/2028**.

- ***Prix de remboursement*** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.

- ***Paiement*** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/07/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ***Taux de rendement actuariel et marge actuarielle*** :

- ✓ ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)*** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,1%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

✓ *Marge actuarielle (souscription à taux variable) :*

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **mai 2023** à titre indicatif, qui est égale à **7,491%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,491%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

• *Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt*

✓ *Durée totale*

Les obligations du présent emprunt « **Microcred 2023-01** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

✓ *Durée de vie moyenne*

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt « **Microcred 2023-01** » est **3 ans**.

✓ *Duration de l'emprunt*

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6291 années**.

• *Mode de placement :*

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

• *Cessibilité des obligations :*

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Microcred 2023-01 » seront assurés durant toute la durée de vie des obligations par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	113,274	113,293
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	156,853	156,881
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	130,051	130,073
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	141,150	141,175
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	135,609	135,632
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	137,522	137,550
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	130,180	130,201
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,352	52,360
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,092	38,099
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	129,741	129,768
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	114,104	114,123
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,706	113,727
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,130	20,134
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	137,908	137,936
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP WAFIA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	135,376	135,397
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,040	13,041
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	193,218	193,253
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,930	12,931
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,589	109,609
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,981	113,003
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,763	15,766
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,120	2,121
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,007	70,015
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	150,818	150,672
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	115,035	114,757
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	121,062	121,081
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	162,226	162,110
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	600,085	599,750
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	157,235	157,707
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	193,171	193,527
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	108,955	108,446
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	145,236	144,622
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,730	171,039
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	163,279	163,431
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	26,006	25,929
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	102,018	102,088
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,077	1,074
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,087	1,085
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 510,067	2 519,123
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	159,274	159,630
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	255,744	257,982
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,262	3,272
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,904	2,912
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	57,741	58,603
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,413	1,414
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,301	1,295
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,308	1,302
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,837	15,872
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,195	12,319
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,638	15,680
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	98,381	98,403
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,313	1,306

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,622	109,639	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,197	99,211	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,855	105,873	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,460	103,478	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	104,517	104,537	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,718	108,735	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,897	104,915	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	102,404	102,423	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	105,454	105,472	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	106,328	106,348	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,643	104,658	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	104,146	104,164	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,708	102,727	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,366	106,375	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,952	102,970	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,684	100,693	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,951	106,967	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,595	102,611	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	112,390	112,407	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	104,298	104,321	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,525	108,543	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	103,114	103,140	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	107,228	107,329	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	65,254	65,031	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	113,012	113,103	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,879	17,882	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	329,202	329,799	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 269,212	2 266,616	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,796	70,795	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,389	55,379	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,935	107,940	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,578	11,559	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,297	16,290	
89 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,804	18,705	
90 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	16,065	16,007	
91 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
92 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	106,939	106,884	
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	87,288	87,330	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	92,003	91,860	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	104,014	104,009	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	103,416	103,510	
97 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	12,059	12,018	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	106,867	106,575	
99 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	161,347	160,790	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	99,989	100,013	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	126,195	126,558	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	154,019	155,266	
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	205,006	205,218	
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	189,348	189,596	
105 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	180,814	181,037	
106 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,763	25,844	
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,652	155,612	
108 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 371,714	10 390,407	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,995	157,309	
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	103,691	100,555	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	5 003,244	5 015,149	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,773	10,897	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,930	172,820	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 793,781	11 896,621	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 677,045	10 688,208	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 271,022	10 290,463	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 147,638	10 167,050	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 012,230	10 031,455	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	128,508	128,459	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 048,060	1 057,456	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Assurances BIAT

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 Juin 2023, la société Assurances BIAT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2022, qui s'élève à **19 565 700,383 dinars** majoré du report à nouveau de **9 091 175,392 dinars**, soit au total **28 656 875,774 dinars**, comme suit :

Tableau d'affectation des résultats	A2022
Bénéfice Net	19 565 700.383
Report 2021	9 091 175.392
Total	28 656 875.774
Réserves légales (5%)	-
1^{er} reliquat	28 656 875.774
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	4 000 000.000
2^{ème} reliquat	24 656 875.774
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	600 000.000
3^{ème} reliquat	24 056 875.774
Dividendes à distribuer	8 580 000.000
Report à nouveau	15 476 875.774

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2022, à **huit million cinq-cents quatre-vingt mille dinars (8 580 000,000 TND)**, soit un dividende unitaire brut de trente-neuf dinars (**39 TND**) par action.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2022, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2022, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

Après avoir constaté :

- L'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :
 - **La BIAT représentée par M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
 - **M. Karim MILED**

- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
 - **M. Mohamed Adel BELFEKIH**
 - **M. Sami HACHICHA**
- La démission de **M. Abderrazek LAHIANI** de son poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les administrateurs suivants, pour une durée de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2025.

- **La BIAT représentée par M. Moez BEN RHOUMA**
- **M. Mohamed AGREBI**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**
- **M. Sami HACHICHA**
- **M. Elyes JEBIR**

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

Société Assurances BIAT
Bilan Après Adoptions des Résolutions du 15 Juin 2023
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 774 080	2 577 142	196 938	303 716
AC13 Fonds de commerce	-		-	-
AC14 Acomptes versés	293 137		293 137	97 227
	3 067 217	2 577 142	490 075	400 942
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 885 589	1 553 254	332 335	485 271
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	3 745 218	3 342 756	402 462	502 719
	5 630 806	4 896 010	734 797	987 990
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	109 907	691 453	707 480
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 349 500		11 349 500	11 318 801
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	26 191 536	2 467 171	23 724 366	24 506 731
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	420 374 415		420 374 415	351 430 468
AC332-1 Obligations et autres titres a revenu fixe	367 577 928		367 577 928	297 918 092
AC332-2 Obligations et autres titres a revenu fixe (PL)	52 796 487		52 796 487	53 512 376
AC334 Autres prêts	316 604		316 604	320 860
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	149 500 000		149 500 000	126 500 000
AC336 Autres dépôts	-		-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	590 810		590 810	614 581
	609 124 225	2 577 077	606 547 148	515 398 921
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	4 986 722		4 986 722	4 754 041
AC520 Provisions d'assurance vie	527 840		527 840	691 191
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 368 223		1 368 223	1 866 122
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	17 499 499		17 499 499	15 002 237
AC540 Provision pour PB (vie)			-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	621 535		621 535	462 437
	25 003 819	-	25 003 819	22 776 028
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 677 520		1 677 520	1 508 617
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 729 054	8 001 974	15 727 080	12 756 385
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	3 911 741	1 293 193	2 618 548	2 248 458
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 884 235	581 622	2 302 613	4 525 907
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	44 397		44 397	51 852
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 536 580		1 536 580	3 508 041
AC633 Débiteurs divers	55 247		55 247	32 322
	33 838 774	9 876 789	23 961 985	24 631 582
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 692 982		8 692 982	11 420 295
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 239 329		2 239 329	2 115 667
AC722 Autres charges a repartir	928 863		928 863	719 046
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	11 187 107		11 187 107	10 623 163
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres			-	-
	23 048 280	-	23 048 280	24 878 171
TOTAL ACTIFS	699 713 121	19 927 018	679 786 103	589 073 635

Société Assurances BIAT
Bilan Après Adoptions des Résolutions du 15 Juin 2023
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	32 982 555	28 804 854
CP5 Résultats reportés	15 476 876	9 091 175
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	70 459 430	59 896 029
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	52 796 487	53 512 376
	52 796 487	53 512 376
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	27 260 972	25 665 068
PA320 Provision pour assurance vie	378 979 362	300 419 263
PA330 Provision pour sinistres (vie)	17 905 110	19 931 384
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	83 512 706	77 981 118
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	3 285 368	2 147 972
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 135 681	1 670 155
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	12 712	10 499
	513 091 912	427 825 459
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	14 718 648	14 179 818
	14 718 648	14 179 818
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 622 216	4 408 899
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	8 660 876	8 245 024
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	519 606	600 155
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3 354 968	3 004 078
PA634 Créiteurs divers	10 098 791	15 950 395
PA64 Ressources spéciales		
	27 256 458	32 208 551
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	963 169	951 401
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	963 169	951 401
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	679 786 103	589 073 635

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

Etat d'évolution des Capitaux propres										
En DT	Capital social	Réserves Légales	Primes d'Emissions	Réserves Extraordinaires	Réserves Pour Réinvestissements Exonérés	Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultat Reporté	Résultat de L'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	-	21 000 000	382 554	-	9 091 175	19 565 700	79 039 430
affectation AGO du 15/06/2023		-			4 000 000	600 000		14 965 700	- 19 565 700	-
dividendes								- 8 580 000		- 8 580 000
Capitaux au 31/12/2022 après affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	-	25 000 000	982 554	-	15 476 876	-	70 459 430

4-La liste des membres du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS (EXERCICES)	QUALITES	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS	
BIAT	M. MOEZ BEN RHOUMA	2023-2024-2025	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ASSURANCES BIAT	Etablissement de crédit	ADMINISTRATEUR	BIAT CAPITAL RISQUE
					ADMINISTRATEUR	TUNISIE VALEUR
					ADMINISTRATEUR	TUNISIE VALEUR ASSET MANAGEMENT
					ADMINISTRATEUR	INMA HOLDING
					ADMINISTRATEUR	SICAF BIAT
					ADMINISTRATEUR	TUNISIE TITRISATION
					ADMINISTRATEUR	CIE INTERNAT. ARABE DE RECOUVREMENT (CIAR)
					ADMINISTRATEUR	GOLF SOUSSE MONASTIR
					ADMINISTRATEUR	PALM LINKS IMMOBILIERE
					ADMINISTRATEUR	BIAT CONSULTING
					ADMINISTRATEUR	PROTECTRICE ASSURANCES
					ADMINISTRATEUR	SOCIETE TANIT INTERNATIONAL "STI"
					ADMINISTRATEUR	STSP NEFTA
					ADMINISTRATEUR	Société de Promotion Touristique Mohamed V
					ADMINISTRATEUR	Société de Promotion Touristique SFAX
					ADMINISTRATEUR	Société de Promotion Touristique Hammamet
					ADMINISTRATEUR	STE DE PROMOTION TOUR.SALLOUM
					ADMINISTRATEUR	FAIZA
					ADMINISTRATEUR	TUNISIA TOURISM GROUP
					ADMINISTRATEUR	STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR - ELFEJJA
Mohamed AGREBI	Lui-même	2023-2024-2025	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ASSURANCES BIAT	NEANT	ADMINISTRATEUR	STE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE
					ADMINISTRATEUR	BIAT
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	CIE INTERNAT. ARABE DE RECOUVREMENT (CIAR)
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	BIAT CONSULTING
					ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA BIAT	SOCIETE TANIT INTERNATIONAL "STI"
					ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA BIAT	STSP NEFTA
					ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA BIAT	Société de Promotion Touristique Hammamet
					ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA BIAT	Hammamet Leisure Company"HLC"
					ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA BIAT	TUNISIA TOURISM GROUP
					ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA BIAT	STE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE
SAMI HACHICHA	Lui-même	2023-2024-2025	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ASSURANCES BIAT	DG INOPLAST	ADMINISTRATEUR	BIAT CAPITAL RISQUE
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Société Equipement hydraulique
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Société des Pates alimentaires Randa
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Société meunière de Tunisie
Karim MILED	Lui-même	2023-2024-2025	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ASSURANCES BIAT	GERANT DE LA SOCIETE SERVICE TRAVEL TOURS GERANT TTS BOOKING GERANT DE LA SOCIETE FINANCIERE KARIM (SO FI KA) PDG DE LA SOCIETE KSM FINANCIERE	ADMINISTRATEUR	BIAT
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	SAFE FLIGHT ACADEMY (SFA)
					ADMINISTRATEUR	COFIB CAPITAL
					ADMINISTRATEUR	INFOLOG
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	SOCIETE AVIATION TRAINING CENTER OF TUNISIA (ATCT)
M. Mohamed Adel BELFEKIH	Lui-même	2023-2024-2025	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NEANT	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	BIAT FRANCE
					ADMINISTRATEUR	BIAT TUNISIE
M. ELYES JEBIR	Lui-même	2023-2024-2025	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RESPONSABLE DU POLE BANQUE DE DETAIL AU SEIN DE LA BIAT	NEANT	
M. Mohamed Walid DACHRAOUI	Lui-même	2023-2024-2025	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ASSURANCES BIAT	PDG SICAF BIAT	PCA	BIAT CAPITAL RISQUE
					ADMINISTRATEUR (REPRESENTE LA BIAT)	TUNISIE VALEUR
					ADMINISTRATEUR (REPRESENTE LA BIAT)	BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE - CAP BANK
					ADMINISTRATEUR (REPRESENTE LA BIAT)	FLAT GLABS TUNISIA
					PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	SICAF BIAT

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

CITY CARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2023, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- I. Les résolutions adoptées.
- II. Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022
- III. L'état des variations des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2022.
- IV. Liste des administrateurs et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

I. Résolutions adoptées

Première résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion de la Société ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société ainsi que le rapport de gestion du groupe City Cars relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Deuxième résolution : Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 221.879.572 Dinars Tunisiens et un résultat net de 28.581.663 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Troisième résolution : Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers consolidés du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 241.973.055 Dinars Tunisiens et un résultat net de 30.325.763 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné et approuvé les états financiers l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'affecter les résultats individuels bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'élevant à 28.581.663 Dinars Tunisiens comme suit :

Résultat net :	28.581.663 Dinars Tunisiens
Réserves pour réinvestissement exonéré :	3.000.000 Dinars Tunisiens
Résultats reportés :	18.016.042 Dinars Tunisiens
Bénéfice distribuable :	43.597.705 Dinars Tunisiens
Réserves légales (Plafonnées) :	0 Dinar Tunisien
Dividendes :	22.500.000 Dinars Tunisiens, soit 1,250 Dinar Tunisien par action.
Résultats reportés :	21.097.705 Dinars Tunisiens

Les dividendes correspondent à un dividende brut de 1,250 Dinar Tunisien par action. Le paiement aura lieu le 17 juillet 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Cinquième résolution : Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du Code des sociétés commerciales, décide de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Sixième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour l'exécution de leurs mandats de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Septième résolution : Allocation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 9.375 Dinars Tunisiens par Administrateur, le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Huitième résolution : Nomination de deux administrateurs indépendants

Après avoir examiné les dossiers des candidats présélectionnés et désignés par le Conseil d'Administration et sur la base de l'avis favorable rendu par le Conseil du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateurs indépendants Messieurs Walid Ben Ali et Slim Kallel pour une période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Neuvième résolution : Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés

La Présidente informe les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés, dont le détail est consigné en annexe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Dixième résolution : Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

II. Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022

BILAN Arrêté au 31 décembre 2022 <i>(Montants exprimés en dinars Tunisiens)</i>		
ACTIFS	31-déc.-22	31-déc.-21
<i>Actifs non courants</i>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	653 270	648 164
Moins : amortissements	(629 680)	(605 447)
	23 590	42 717
Immobilisations corporelles	19 958 496	19 590 200
Moins : amortissements	(6 958 296)	(5 987 758)
	13 000 200	13 602 442
Immobilisations financières	29 539 800	10 955 600
Moins : provisions	-	-
	29 539 800	10 955 600
Total des actifs immobilisés	42 563 590	24 600 759
Total des actifs non courants	42 563 590	24 600 759
<i>Actifs courants</i>		
Stocks	71 225 334	36 639 506
Moins : provisions	(58 364)	(57 574)
	71 166 970	36 581 933
Clients	15 208 692	10 455 989
Moins : provisions	(65 193)	(40 603)
	15 143 499	10 415 386
Autres actifs courants	674 056	776 454
Placements & autres actifs financiers	89 721 792	108 926 607
Liquidités et équivalents de liquidités	2 609 665	2 707 191
Total des actifs courants	179 315 982	159 407 571
TOTAL DES ACTIFS	221 879 572	184 008 330

BILAN Arrêté au 31 décembre 2022 <i>(Montants exprimés en dinars Tunisiens)</i>		
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	31-déc.-22	31-déc.-21
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social	18 000 000	18 000 000
Réserves	14 800 000	11 800 000
Autres capitaux propres	108 551	(150 095)
Résultats reportés	21 097 705	18 016 042
<i>Total capitaux propres avant résultat</i>	<i>54 006 257</i>	<i>47 665 947</i>
<i>Total capitaux propres après affectation du résultat</i>	<i>54 006 257</i>	<i>47 665 947</i>
<u><i>Passifs</i></u>		
<i>Passifs non courants</i>		
Emprunts	-	-
Autres passifs financiers	-	-
Provisions	779 432	994 802
<i>Total des passifs non courants</i>	<i>779 432</i>	<i>994 802</i>
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	136 294 293	101 347 341
Autres passifs courants	30 799 590	34 000 239
Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
<i>Total des passifs courants</i>	<i>167 093 883</i>	<i>135 347 580</i>
<i>Total des passifs</i>	<i>167 873 316</i>	<i>136 342 382</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	221 879 572	184 008 330

III Etat des variations des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2022

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats réportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	18 000 000	1 800 000	108 551	10 000 000	-	18 016 042	28 581 663	76 506 256
Affectation du résultat 2022 (PV AGO du 22/06/2023)								
* Affectation en résultats reportés	-	-		-	-	28 581 663	(28 581 663)	-
* Affectation en réserves légales	-	-		-	-	-	-	-
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonéré	-			3 000 000		(3 000 000)		-
* Dividendes distribués	-	-		-	-	(22 500 000)	-	(22 500 000)
Capitaux propres au 31/12/2022 après affectation	18 000 000	1 800 000	108 551	13 000 000	-	21 097 705	-	54 006 256

IV. Liste des administrateurs et fonctions exercées dans d'autres sociétés

<i>Administrateur</i>	<i>Date d'expiration du mandat actuel</i>	<i>Le dernier poste important occupé dans la société/ filiale</i>	<i>Les fonctions principales exercées actuellement et la société pour qui elles le sont</i>
Madame Amel Bouchamaoui	2024	Présidente du conseil d'administration de la société CITY CARS	Présidente du Conseil d'Administration/administrateur de la société Automobile Investment Company "AIC". Présidente du Conseil d'Administration/administrateur de la société HBG HOLDING. Administrateur de la société Al Hidaya Agricole. Administrateur de la société ASTORIA IMMOBILIERE. Administrateur de la société JAPANESE MOTORS COMPANY. Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE Administrateur de la société TUNISIAN FOOD COMPANY.
Monsieur Khaled Bouchamaoui	2024	Administrateur de la société CITY CARS	Administrateur de la société HBG HOLDING. Administrateur de la société Automobile Investment Company "AIC" Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE. Administrateur de la société Al Hidaya Agricole. Administrateur de la société ASTORIA IMMOBILIERE. Administrateur de la société JAPANESE MOTORS COMPANY. Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE Administrateur de la société TUNISIAN FOOD COMPANY.
AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY (AIC)	2024	Administrateur de la société CITY CARS	Néant.
Madame Wided Bouchamaoui	2024	Administrateur de la société CITY CARS	Administrateur de la société HBG HOLDING. Administrateur de la société Automobile Investment Company "AIC" Administrateur de la société ASTORIA IMMOBILIERE. Administrateur de la société JAPANESE MOTORS COMPANY. Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE Administrateur de la société TUNISIAN FOOD COMPANY.
Monsieur Tarek Bouchamaoui	2024	Administrateur de la société CITY CARS	Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE. Administrateur de la société HBG HOLDING. Administrateur de la société Automobile Investment Company "AIC" Administrateur de la société Al Hidaya Agricole. Administrateur de la société ASTORIA IMMOBILIERE. Administrateur de la société JAPANESE MOTORS COMPANY. Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE Administrateur de la société TUNISIAN FOOD COMPANY.
Madame Mouna Bouchamaoui	2023	Administrateur de la société CITY CARS	Administrateur de la société HBG HOLDING. Administrateur de la société Automobile Investment Company "AIC" Administrateur de la société Al Hidaya Agricole. Présidente du conseil/Administrateur de la société ASTORIA IMMOBILIERE. Présidente du conseil/Administrateur de la société JAPANESE MOTORS COMPANY. Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE Administrateur de la société TUNISIAN FOOD COMPANY.
Monsieur Zied Bouchamaoui	2024	Administrateur de la société CITY CARS	Administrateur de la société HBG HOLDING. Administrateur de la société AIC. Administrateur de la société AUTO SERVICES TUNISIE. Administrateur de la société ASTORIA IMMOBILIERE. Administrateur de la société JAPANESE MOTORS COMPANY. Président du Conseil d'Administration/Administrateur de la société TUNISIAN FOOD COMPANY.
Monsieur Mohamed Chabchoub	2024	Administrateur de la société CITY CARS	Président du Conseil d'Administration/Administrateur de la société TAWASOL GROUPE HOLDING Président du Conseil d'Administration/Administrateur de la société ESSAYAHA Président du Conseil d'Administration/Administrateur de la société RETEL Président du Conseil d'Administration/Administrateur de la société HAYATCOM TUNISIE Président du Conseil d'Administration/Administrateur de la société GRANADA
Monsieur Mohamed Amin Chabchoub	2024	Administrateur de la société CITY CARS	Administrateur de la société TAWASOL GROUPE HOLDING. Administrateur de la société ESSAYAHA. Administrateur de la société RETEL. Administrateur de la société HAYATCOM TUNISIE. Administrateur de la société BAXEL. Administrateur de la société PALMA. Administrateur de la société AIC.
Monsieur Abderrahman Mohamed Akkari	2023	Administrateur de la société CITY CARS	Néant.
Monsieur Walid Ben Ali	2025	Administrateur indépendant de la société CITY CARS	Directeur Général NEXUS GROUPE Président du Conseil de Satoripop S.A
Monsieur Slim Kallel	2025	Administrateur indépendant de la société CITY CARS	Président Forti6 SAS, France et Tunisie

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Turkana-Les Berges du Lac-1083 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Juin 2023, la société UIB ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire après avoir entendu lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2022 au poste de résultats reportés (débit) pour un montant de -128 387,686 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant constaté l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Laurent DUNET, décide de le renouveler pour une durée provisoire de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2026 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sous réserve du respect des dispositions prévues par l'Article 50 Ter du Codes des Assurances. Il sera mis fin au présent mandat dès la réalisation définitive de la cession des Actions détenues par SOGECAP dans la Société UIB ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant constaté l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de la société SOGECAP, décide de le renouveler pour une durée provisoire de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2026 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sous réserve du respect des dispositions prévues par l'Article 50 Ter du Codes des Assurances. Il sera mis fin au présent mandat dès la réalisation définitive de la cession des Actions détenues par SOGECAP dans la Société UIB ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant constaté l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de la société UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2026 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sous réserve du respect des dispositions prévues par l'Article 50 Ter du Codes des Assurances.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant constaté l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux comptes de la Société AMC ERNST AND YOUNG, décide de le renouveler pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars) ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2022	31/12/2022			31/12/2021 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
	Brut	Amortis- sements et provisions	Net	Net	Net
AC1-Actifs incorporels					
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	4 628 951	59 186	4 569 765	2 342 271	2 342 271
	4 628 951	59 186	4 569 765	2 342 271	2 342 271
AC2-Actifs corporels d'exploitation					
AC21-Installations techniques et machines	1 501 651	235 636	1 266 015	642 807	642 807
	1 501 651	235 636	1 266 015	642 807	642 807
<i>AC336- Autres</i>	67 912	0	67 912	65 648	65 648
	67 912	0	67 912	65 648	65 648
AC6-Créances					
AC63-Autres créances					
AC631-Personnel	20 365	0	20 365	0	0
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	91 976	0	91 976	0	0
AC633-Débiteurs divers	477	0	477	0	0
	112 818	0	112 818	0	0
AC7-Autres éléments d'actif					
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 583 937	0	3 583 937	10 624 604	10 624 604
AC72-Charges reportées					
AC722-Autres charges à répartir	6 419 261	0	6 419 261	154 497 ³ (*)	13 914
AC73-Comptes de régularisation Actif					
AC733-Autres comptes de régularisation	76 541	0	76 541	67 292	67 292
	10 079 739	0	10 079 739	13 846 393	10 705 810
Total de l'actif	16 391 070	294 821	16 096 249	16 897 120	13 756 537

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

BILAN ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars) CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
Capitaux propres			
CP1- Capitaux propres	30 000 000	30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	-15 000 000	-15 000 000	-15 000 000
CP5- Résultat reporté	-135 761	-7 373(*)	-3 147 956
Total capitaux propres après affectation	14 864 239	14 992 627	11 852 044
PA6-Autres dettes			
PA63-Autres dettes			
<i>PA632-Personnel</i>	319 096	270 812	270 812
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	269 183	214 264	214 264
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	643 731	1 419 418	1 419 418
PA64-Ressources spéciales	0	0	0
	1 232 010	1 904 493	1 904 493
Total du passif	1 232 010	1 904 493	1 904 493
Total des capitaux propres et du passif	16 096 249	16 897 120	13 756 537

(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

III-ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

ÉVOLUTIONS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022					
en Dinar					
Libellé	Capital social	Capital souscrit non appelé	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant affectation du résultat	30 000 000	(15 000 000)	(7 373)	(128 388)	14 864 239
Affectation AGO du 26/06/2023			(128 388)	128 388	0
Capitaux propres après affectation du résultat	30 000 000	(15 000 000)	(135 761)	0	14 864 239

IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Noms	Représentant	Date d'expiration	Qualité	Principales activités	Mandats dans d'autres conseils d'administration
M.Taoufik Lachker	Lui même	AGO statuant sur	Président	Directeur Général de La	- La Marocaine Vie - La Marocaine Vie Immobilier
SOGECAP	M. Laurent Doubrovine	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans	Administrateur	Directeur Développement Partenariats et Entreprises de SOGECAP	- Sogelife - La Marocaine Vie
UIB	Mme Ilhem BOUAZIZ	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans	Administrateur	Directrice Générale Adjoint en charge de la Banque de Détail à l'UIB	- International SICAR - L'Internationale de Recouvrement de Créances - UIB FINANCE - Société Monétique Tunisie : - Inter Bank Services « IBS » - Académie des Banques Et Finances « ABF » - UIB Assurances - Société Interbancaire de Télé compensation « SIBTEL »
M. Laurent Dunet	Lui même	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans	Administrateur	Directeur des activités internationales de SOGECAP	- Sogessur - Oradéa Vie - ALD Re Designated Activity Company - BRD Asigurari de Viata - BRD Societate de administrare a fondurilor de pensii private - La Marocaine Vie - Société Générale Strakhovanie LLC - Sogelife

Noms	Représentant	Date d'expiration	Qualité	Principales activités	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Mme Marlène Pradeilles	Lui même	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023 : 3 ans	Administrateur	Directeur partenariats groupe de SOGECAP	BRD Asigurari de Viata
M. Sébastien Simon	Lui même	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2024 : 3 ans	Administrateur	Directeur support et supervision international	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Yahia ROUATBI (FINACO) & Mr Mahdi KOBBI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

(Montants exprimés en dinars)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	4	1 140 853	1 070 093
	Moins : amortissements		-1 053 486	-975 967
			87 367	94 126
	Immobilisations corporelles	4	19 830 823	19 020 737
	Moins : amortissements		-6 589 510	-5 302 900
			13 241 313	13 717 837
	Immobilisations financières	5	6 748 368	8 936 697
	Moins : provisions		-9 188	-9 188
			6 739 180	8 927 509
	Total des actifs immobilisés		20 067 860	22 739 472
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		20 067 860	22 739 472
	ACTIFS COURANTS			
	Stocks	6	74 107 231	35 816 785
Moins : provisions		-	-	
		74 107 231	35 816 785	
Clients et comptes rattachés	7	124 065 989	111 472 966	
Moins : provisions		-9 157 161	-8 664 954	
		114 908 828	102 808 012	
Autres actifs courants	8	43 279 594	29 381 596	
Placements et autres actifs financiers	9	197 166	6 615 481	
Liquidités et équivalents de liquidités	10	28 301 623	35 236 583	
Total des actifs courants		260 794 442	209 858 457	
TOTAL DES ACTIFS		280 862 302	232 597 929	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		16 000 000	16 000 000
Subventions d'investissement		2 625	3 125
Résultats reportés		3 510 690	4 502 597
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		69 513 315	70 505 722
Résultat de l'exercice		2 440 162	1 008 093
Total des capitaux propres avant affectation	11	71 953 477	71 513 815
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	-	5 450 823
Provisions	13	4 858 824	6 284 340
Total des passifs non courants		4 858 824	11 735 163
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	36 764 064	25 161 310
Autres passifs courants	15	133 098 905	115 658 835
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	34 187 032	8 528 806
Total des passifs courants		204 050 001	149 348 951
Total des passifs		208 908 825	161 084 114
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		280 862 302	232 597 929

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	142 868 079	119 127 730
Autres produits d'exploitation	18	26 973	48 013
Total des produits d'exploitation		142 895 052	119 175 743
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	6	38 290 446	-3 350 518
Achats d'approvisionnements consommés	19	-91 894 661	-49 528 308
Charges de personnel	20	-8 584 408	-6 287 713
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	-3 108 507	1 616 427
Autres charges d'exploitation	22	-70 580 659	-55 879 506
Total des charges d'exploitation		-135 877 789	-113 429 618
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 017 263	5 746 125
Charges financières	23	-8 632 772	-3 861 494
Produits financiers	24	11 138 522	4 976 708
Autres pertes ordinaires	25	162 763	-33 931
Autres gains ordinaires	26	6 319	304 003
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 692 095	7 131 411
Impôts sur le résultat	27	-7 251 933	-6 123 318
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 440 162	1 008 093

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 440 162	1 008 093
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		504 167	-214 802
Amortissements des subventions d'investissement		-500	-500
Variations de :			
- Stocks		-38 290 446	3 350 518
- Clients et comptes rattachés		-12 593 023	-1 770 066
- Autres actifs courants		-13 897 998	-5 618 737
- Fournisseurs et comptes rattachés		11 604 551	-1 946 933
- Autres passifs courants		18 821 762	48 298 161
- Intérêts courus		981 355	-38 763
Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		1 833	-11 738
Différences de change non matérialisées / emprunts en devises		-491 683	1 378 755
Différences de change sur trésorerie en devises		-917 865	-755 146
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-31 837 685	43 678 842
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-957 823	-801 190
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	102 950
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		2 833 520	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-726 876	-2 732 119
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		1 148 821	-3 430 359
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant des emprunts		29 663 084	2 878 335
Remboursements d'emprunts (en principal)		-9 956 437	-16 483 368
Variation des crédits de gestion (principal)		-	-
Dividendes distribués		-3 381 692	-2 500 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		16 324 955	-16 105 033
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		917 865	755 146
Variation de trésorerie		-13 446 044	24 898 596
Trésorerie au début de l'exercice	9, 10 & 16	41 690 958	16 792 362
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9, 10 & 16	28 244 914	41 690 958

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2022, à 50 000 000 DT et se divise en 5000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice ».

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2022 se résument comme suit :

- 1) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur les travaux de construction de lignes MT&BT et l'installation de transformateurs et de compteurs électriques pour les clients des zones rurales non électrifiées en Tanzanie (Round II Lot 18 & Lot 30), pour un montant de 43 938 289 403 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 90% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 53 979 KDT sur ce Projet ;
- 2) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client Électricité de Guinée et portant sur les travaux de fourniture, l'installation et la mise en service pour la réhabilitation, la densification et l'extension des réseaux électriques de la localité de Manéah (Lot 1), pour les montants de 13 862KEUR et 39 904 748 538 Francs Guinéens (GNF). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 60% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 35 714 KDT sur ce Projet ;
- 3) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client CEET Togo et portant sur les travaux de réhabilitation et de renforcement des postes sources et réseaux MT&BT (Lot 3 & Lot 2), pour les montants de 11 436 KEUR et 1 825 984 865 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 80% au 31 décembre 2021 à 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 10 161 KDT sur ce Projet ;
- 4) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur la conception, la fourniture et l'installation de lignes électriques MT&BT associées pour les projets d'extension du réseau ERT III de la ligne 18 (Rwebisengo-Ntoroko) et de la ligne 19 (Kagongo-Rweshuri&Nyansimbo-Rwenkoobwa), Lot 2D, pour un montant de 3 892 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 93% au 31 décembre 2021 à 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 593 KDT sur ce Projet ;
- 5) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client SERGAZ et portant sur la réalisation, pour le compte et au nom de la SOTUGAT, d'une mission de renouvellement des conventions de servitudes relatives au Gazoduc GTT II, pour un montant de 12 600 KDT. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 41% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 5 237 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur la conception, la fourniture et l'installation de réseaux MT et le raccordement des consommateurs dans les territoires de desserte centrale et du nord-ouest (Kassanda, Kyankwanzi, Luwero, Mubende, Mukono, Nakaseke, Wakiso, Nakasongola, Masindi, and Kiryandongo Districts), Lot 11, pour les montants de 2 359 KUSD et 5 033 425 183 Shilling ougandais (UGX). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 11 407 KDT sur ce Projet ;
- 7) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client AER Cameroun et portant sur les travaux d'électrification rurale, Lot 2, dans certaines localités des régions du Centre et du Sud au Cameroun, pour un montant de 3 964 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 12 876 KDT sur ce Projet ;

- 8) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client KPLC Kenya et portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'extensions de lignes MT, de lignes monophasées BT et de câbles de services dans le cadre du programme d'électrification (Lot 2), pour les montants de 8 295 KUSD et 7 537 500 Shillings Kenyans (KES). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 4 853 KDT sur ce Projet ;
- 9) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Libye et portant sur les travaux de remplacement du joint d'expansion de l'unité n°5 de la centrale Derna, pour un montant de 105 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 332 KDT sur ce Projet ;
- 10) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Libye et portant sur les travaux de réparation d'un réchauffeur d'air à la centrale Khoms, pour les montants de 220 KUSD et 500 000 Dinars Libyens (LYD). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 038 KDT sur ce Projet ;
- 11) Un chiffre d'affaires global de 142 868 KDT (dont 95,96% à l'export) en 2022, contre 119 128 KDT (dont 99,61% à l'export) en 2021, soit une augmentation de 23 740 KDT (+20%). Il provient essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Tanzanie, Guinée, Cameroun, Ouganda, Togo et Guinée, pour un montant cumulé de 125 920 KDT, ce qui représente environ 88% du chiffre d'affaires global ;
- 12) Une augmentation de 12 593 KDT (+11%) des créances clients qui ont passé de 111 473 KDT fin 2021 à 124 066 KDT fin 2022 (en valeurs brutes). Elles représentent 87% du chiffre d'affaires et 44% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2022 ;
- 13) Les charges d'exploitation ont atteint 135 878 KDT en 2022, contre 113 430 KDT en 2021, soit une augmentation de 22 448 KDT (+20%), due essentiellement à l'avancement des projets les plus importants, à savoir REA 3 Tanzanie (Lot 18 & Lot 30) et Électricité de Guinée (Manéah Lot 1) ;
- 14) Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Bénin, Rwanda, Guinée Bissau, Sénégal et Guinée, ont été évalués à 74 107 KDT au 31 décembre 2022, contre 35 817 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 38 290 KDT (+107%) ;

Suite 2 Note N°2

- 15) Un résultat net bénéficiaire de 2 440 KDT en 2022, contre un résultat net bénéficiaire de 1 008 KDT en 2021, enregistrant ainsi une amélioration de 1 432 KDT (+142%) et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	142 895	119 176	23 719
Charges d'exploitation	-135 878	-113 430	-22 448
Résultat d'exploitation	7 017	5 746	1 271
Résultat financier	2 506	1 115	1 391
Résultat exceptionnel	169	270	-101
Impôts sur le résultat	-7 252	-6 123	-1 129
Résultat net de l'exercice	2 440	1 008	1 432

16) Une trésorerie positive de 28 245 KDT au 31 décembre 2022 (y compris les placements monétaires), contre 41 691 KDT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 13 446 KDT (-32%) ;

17) Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 956 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	71
Matériel informatique	136
Équipements de bureaux	29
Matériel et outillage d'exploitation	632
Équipements spécifiques	25
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	63
Total en KDT	956

18) Le 01 février 2023, la DGE a adressé à la STEG-IS une demande d'éclaircissements et de justifications dans le cadre d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale se rapportant aux éléments suivants :

- Le dépôt de déclarations rectificatives des acomptes provisionnels pour l'année 2019 suite à la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 ; et
- Les charges relatives aux projets réalisés dans le cadre d'un établissement stable situé à l'étranger pour l'année 2019.

Suite 3 Note N°2

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette demande d'éclaircissements. L'administration fiscale réclame le paiement d'un complément d'acomptes provisionnels de 1 771 018 DT (dont 648 824 DT de pénalités). La STEG-IS a payé, en mars et avril 2023, un montant de 305 345 DT. Le 02 mai 2023, elle a signé avec la DGE un engagement en acceptant le paiement du reliquat s'élevant à 1 465 673 DT suivant un échéancier convenu avec l'administration fiscale.

De ce fait, une provision pour risque fiscal a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 pour un montant de 648 824 DT.

19) L'obtention auprès de la CRDB Bank (en Tanzanie) de plusieurs emprunts bancaires à court terme (crédits relais) d'un montant global de 29 663 084 DT (soit l'équivalent de 17 285 629 145 Shillings Tanzaniens et 1 912 273 USD), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois, et ce, pour assurer le financement des acquisitions de matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie portant sur la construction de lignes MT&BT, l'installation de transformateurs de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées de la Tanzanie continentale.

Les remboursements en principal et les intérêts encourus par la STEG-IS, au cours de l'exercice 2022, s'élèvent respectivement à 1 780 165 DT et 1 225 953 DT.

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-I Sont été arrêtés au 31 décembre 2022 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Emprunts et coûts d'emprunts

Les emprunts de fonds portant intérêts, contractés par la Société, sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long termes sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants, à la date de clôture.

Les coûts d'emprunts (intérêts, pertes de change ...) sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas de certains contrats de construction), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

10. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

11. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement ; et
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Transferts/ Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Transferts/ Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	1 070 093	70 760	-	1 140 853	975 967	77 519	-	1 053 486	87 367	94 126
Total des immobilisations incorporelles	1 070 093	70 760	-	1 140 853	975 967	77 519	-	1 053 486	87 367	94 126
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	7 079 948	-	-	7 079 948	1 415 990	353 998	-	1 769 988	5 309 960	5 663 958
Constructions légères	26 437	-	-	26 437	2 003	1 322	-	3 325	23 112	24 434
Matériel de transport	924 975	-	-	924 975	372 035	145 915	-	517 950	407 025	552 940
Équipements de bureaux	636 054	29 075	-	665 129	466 021	111 374	-	577 395	87 734	170 033
Équipements spécifiques	356 500	25 225	-	381 725	142 600	36 073	-	178 673	203 052	213 900
Matériel informatique	1 269 744	135 659	64 960	1 340 443	1 066 953	151 593	64 960	1 153 586	186 857	202 791
Agencements, aménagements et installations divers	522 219	63 054	-	585 273	198 581	51 070	-	249 651	335 622	323 638
Matériel et outillage d'exploitation	413 782	632 253	10 220	1 035 815	136 818	53 143	8 387	181 574	854 241	276 964
Matériel & outillage spécifiques	4 318 457	-	-	4 318 457	1 429 922	436 159	-	1 866 081	2 452 376	2 888 535
Équipements intérieurs	105 463	-	-	105 463	69 475	16 567	-	86 042	19 421	35 988
Autres équipements	27 427	-	-	27 427	2 502	2 743	-	5 245	22 182	24 925
Total des immobilisations corporelles	19 020 737	885 266	75 180	19 830 823	5 302 900	1 359 957	73 347	6 589 510	13 241 313	13 717 837
Total en DT	20 090 830	956 026	75 180	20 971 676	6 278 867	1 437 476	73 347	7 642 996	13 328 680	13 811 963

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres de participation :			3 395 613	3 195 613
- SONEDE Internationale	15 000	10,00%	300 000	100 000
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	30 000	50,00%	1 205 521	1 205 521
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-9 188	-9 188
Versements restant à effectuer / TP non libérés :			-100 000	-
- SONEDE Internationale			-100 000	-
Prêts au personnel à plus d'un an			170 472	71 915
Dépôts et cautionnements versés (*)			3 273 095	5 659 981
Total en DT			6 739 180	8 927 509

(*) Dont un montant de 356 060 DT relatif à la caution de 15% au titre d'une vérification fiscale préliminaire contestée par la STEG-IS. Le reliquat de 2 917 035 DT correspond aux cautionnements versés à la CRDB Bank (en Tanzanie) pour un montant total de 2 622 652 DT (soit l'équivalent 1 947 018 488 Shillings Tanzaniens) en garantie de l'exécution des projets en cours de réalisation en Tanzanie et à divers cautionnements versés par la STEG-IS au titre de contrats de location simple ou de projets en cours de réalisation à l'étranger et en Tunisie pour un montant total de 294 383 DT se

- Projets Tanzanie	85 791
- Projets Rwanda	16 098
- Projet Cameroun	5 754
- Projet Kenya	19 756
- Projet Libye	54 731
- Projet Guinée	6 340
- Projet Guinée Bissau	10 810
- Projet Togo	740
- Projet Ouganda	6 782
- Projet Sénégal	5 390
- Projet Bénin	58 691
- Projet Sergaz	1 100
- Autres Projets	22 400
Total en DT	294 383

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2022 décembre 2021	
Travaux en cours - Projets TANZANIE :	1 480 649	5 279 675
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 435 196	-
- Stock de travaux en cours	45 453	5 279 675
Travaux en cours - Projet CAMEROUN :	1 548 811	6 044 140
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	1 548 811	6 044 140
Travaux en cours - Projet TOGO :	-	3 395 174
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	3 395 174
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours - Projet SÉNÉGAL :	9 168 315	352 980
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	9 168 315	352 980
Travaux en cours - Projet OUGANDA :	-	4 373 395
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	324 449
- Stock de travaux en cours	-	4 048 946
Travaux en cours - Projets GUINÉE :	13 527 141	13 278 282
- Stock de matériels électriques sur chantier	10 784 043	-
- Stock de travaux en cours	2 743 098	13 278 282
Travaux en cours - Projet GUINÉE BISSAU :	24 186 590	1 059 448
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	24 186 590	1 059 448
Travaux en cours - Projet SERGAZ :	-	1 495 839
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	-	1 495 839
Travaux en cours - Projets RWANDA :	18 575 385	377 363
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	18 575 385	377 363
Travaux en cours - Projets BÉNIN :	5 620 340	160 489
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	5 620 340	160 489
Montant Brut en DT	74 107 231	35 816 785
Moins : Provisions	-	-
Montant Net en DT	74 107 231	35 816 785

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1) Stock de travaux en cours -Projets Rwanda, Guinée Bissau, Sénégal et Bénin

Les coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2022, sur certains projets en cours de réalisation par la STEG-IS au Rwanda, Guinée Bissau, Sénégal et Bénin totalisent respectivement 18 575 385 DT (dont un montant de 377 363 DT relatif à 2021), 24 186 590 DT(dont un montant de 1 059 448 DT relatif à 2021), 9168 315DT(dont un montant de 352 980 DT relatif à 2021) et5620 340 DT (dont un montant de 160 489 DT relatif à 2021).Ils se rapportant notamment à des **travaux exécutés** par la STEG-IS **et non encore acceptés par les clients étrangers** à la date de clôture et, de ce fait, sont reportés à l'actif du bilan parmi les stocks de travaux en cours, sans la comptabilisation de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022. De ce fait, le résultat net est affecté de la marge bénéficiaire réalisable au titre de ces travaux exécutés.

2) Stocks de travaux en cours - Autres Projets

Ces stocks totalisant 4 337 362 DT, correspondent aux coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2022, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation par la STEG-IS au Cameroun, Guinée, et Tanzanie, et se rapportant notamment à des travaux non encore acceptés par les clients étrangers à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients export :	93 682 914	76 029 446
- EDCL Rwanda	15 451 611	33 651 350
- REA Tanzanie	53 595 414	1 954 378
- AER Cameroun	5 331 927	7 078 546
- REA Ouganda	2 248 957	2 500 841
- Électricité de Guinée	-	5 378 154
- CEET Togo	-	811 280
- Ministère de l'Énergie de Guinée	-	766 552
- KPLC Kenya	-	3 731 933
- NEUC Liban	613 743	616 427
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	1 090 818	1 471 604
- MAT-DGGT Congo	5 490 812	5 490 812
- GECOL Libye	203 894	1 714 221
- SONABEL Burkina Faso	10 553	77 835
- STEG-IS SAUDI	160 861	710 710
- SOMELEC	43 786	43 786
- SCL Sénégal	6 538 548	7 078 117
- Groupe Chimique Tunisien	35 800	21 740
- Électricité de Djibouti	75 163	140 133
- IMS	7 448	7 448
Clients locaux :	759 063	358 062
- CPC	77 349	44 003
- SITEP	151 000	151 000
- STIR	2 085	2 085
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682	11 682
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424	17 106
- SERGAZ	246 420	-
- CARTHAGO S.A.	67 030	38 521
- T.M.I	6 545	6 545
- SNCFT	54 395	2 605
- MITSUBISHI	80 314	41 317
- GIPA	11 865	-
- SOCIÉTÉ LA PAIX	18 557	-
- Autres clients locaux	26 397	43 198

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Clients export - produits à recevoir :	10 053 494	17 532 005
- REA Ouganda	369 982	4 717 437
- AER Cameroun	5 139 515	4 658 100
- EDCL Rwanda	-	230 484
- SCL Sénégal	-	1 230 807
- CEET Togo	713 857	-
- Électricité de Guinée	1 211 483	2 095 872
- GECOL Libye	1 481 014	3 602 518
- MITSUBISHI	-	18 714
- REA Tanzanie	608 997	566 195
- STEG-IS SAUDI	528 646	411 878
Clients locaux - produits à recevoir :	4 120 560	-
- SERGAZ	4 120 560	-
Clients export - retenues de garantie :	15 449 958	17 553 453
- REA Tanzanie	6 780 272	7 616 017
- EDCL Rwanda	-	1 653 155
- KPLC Kenya	-	1 128 027
- CEET Togo	496 763	3 706 286
- REA Ouganda	2 328 748	596 935
- AER Cameroun	1 987 744	1 316 869
- Électricité de Guinée	3 423 698	1 233 655
- GECOL Libye	432 733	302 509
Montant Brut en DT	124 065 989	111 472 966
Moins : Provisions (*)	-9 157 161	-8 664 954
Montant Net en DT	114 908 828	102 808 012

(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2022 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102
- MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo	3 010 866
- MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-Ewo	9 844
- NEUC Liban	613 743
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682
- SOMELEC	43 786
- IMS	7 448
- SGS	1 344
- GCT	21 740
- T.M.I	6 545
- CARTHAGO S.A.	11 075
- POWER TURBINE TUNISIA	2 380
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424
- SITEP	151 000
- STIR	2 085
- MED OIL	3 390
- Autres clients douteux (ERE, SACEM INDUSTRIE ...)	1 128
Total en DT	9 157 161

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs débiteurs :	9 852 108	7 543 821
- SIAME	250 000	146 246
- TUNISIE CABLES	346 364	-
- SACEM	90 325	463 305
- MSGI	4 129 627	3 646 023
- Boudrant Gros	-	146 489
- Fournisseurs Projets Rwanda	943 243	107 709
- Fournisseurs Projets Tanzanie	416 944	1 370 724
- Fournisseurs Projets Bénin	2 350 856	-
- Fournisseurs Projet Sénégal	308 338	16 655
- Fournisseurs Projet Kenya	5 638	2 929
- Fournisseurs Projet Cameroun	315 558	99 323
- Fournisseurs Projet Togo	15 185	260
- Fournisseurs Projet Ouganda	16 740	25 585
- Fournisseurs Projets Guinée	183 787	1 254 069
- Fournisseurs Projets Guinée Bissau	64 566	-
- Autres fournisseurs débiteurs locaux	414 937	264 504
Etat - impôts et taxes :	25 121 505	17 403 295
- Crédit de TVA (sur déclaration)	3 190 860	2 641 701
- Impôt sur les Sociétés à reporter en Tunisie	753 760	-
- TVA à régulariser	-	1 017
- TVA - Projets Tanzanie	13 527 642	7 462 883
- TVA - Projet Kenya	3 526 791	3 171 214
- TVA - Projet Ouganda	135 114	109 226
- TVA - autres projets à l'étranger	4 054	-
- Acomptes provisionnels - Projets Tanzanie	147 100	147 100
- Retenues à la source - Projets Tanzanie	2 403 644	2 193 385
- Retenues à la source - Projets Kenya	1 126 786	1 537 727
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	305 754	139 042
Personnel et comptes rattachés :	54 613	31 058
- Avances et acomptes au personnel	54 613	31 058

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Suite Note N°8

Sociétés du groupe :	237 727	235 702
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	237 727	235 702
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	663 583
- Moins : Provisions	-663 583	-663 583
SERGAZ - droits de servitudes à recevoir	552	-
Comptes de régularisation actif :	7 299 108	3 584 678
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale	5 380 004	2 396 036
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	1 919 104	1 188 642
Compte d'attente (virements internes à apurer)	348 577	27 544
Débiteurs divers	365 404	555 498
Total en DT	43 279 594	29 381 596

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prêts au personnel à moins d'un an	197 166	115 481
Placements monétaires :	-	6 500 000
- Principal	-	6 500 000
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	197 166	6 615 481

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	11 753	1 591
Banques :	27 520 741	34 545 553
- Banques Siège (Tunis)	25 031 486	25 947 912
. TND	1 312 814	5 196 458
. USD	17 407 604	10 896 693
. EURO	6 311 068	9 854 761
- Banques Chantiers à l'étranger	2 489 255	8 597 641
Caisses :	769 129	689 439
- Caisse Siège (Tunis)	3 401	4 538
- Caisses Chantiers (Rwanda, Tanzanie, Cameroun, Sénégal, Guinée)	765 728	684 901
Total en DT	28 301 623	35 236 583

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2020	50 000 000	5 000 000	11 000 000	3 625	6 002 597	72 006 222
Affectation bénéfice 2020	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2021	-	-	-	-	1 008 093	1 008 093
Soldes au 31 décembre 2021	50 000 000	5 000 000	11 000 000	3 125	5 510 690	71 513 815
Affectation bénéfice 2021	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-2 000 000	-2 000 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2022	-	-	-	-	2 440 162	2 440 162
Soldes au 31 décembre 2022	50 000 000	5 000 000	11 000 000	2 625	5 950 852	71 953 477

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD (1)	-	2 950 823
STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 TND (2)	-	2 500 000
Montant Net en DT	-	5 450 823

(1) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 5 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majoré de 2,75%.

(2) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié d'un autre crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 4 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3%.

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions pour risques et charges - Siège :	648 824	2 604 340
- Provisions pour risques sociaux	-	200 000
- Provisions pour risques fiscaux	648 824	2 404 340
Provisions pour risques et charges - Projets Rwanda	1 500 000	1 500 000
Provisions pour garanties conférées aux clients :	2 710 000	2 180 000
- Projets Cameroun	1 050 000	750 000
- Projets Libye	750 000	960 000
- Projets Guinée	-	470 000
- Projets REA Ouganda	450 000	-
- Projets KPLC Kenya	460 000	-
Total en DT	4 858 824	6 284 340

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Suite Note N°13

1) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2015 à 2019. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

a) Vérification préliminaire

Le 01 février 2023, la DGE a adressé à la STEG-IS une demande d'éclaircissements et de justifications dans le cadre d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale se rapportant aux éléments suivants :

- Le dépôt de déclarations rectificatives des acomptes provisionnels pour l'année 2019 suite à la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 ; et
- Les charges relatives aux projets réalisés dans le cadre d'un établissement stable situé à l'étranger pour l'année 2019.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette demande d'éclaircissements et de justifications. L'administration fiscale réclame le paiement d'un complément d'acomptes provisionnels de 1 771 018 DT (dont 648 824 DT de pénalités). La STEG-IS a payé, en mars et avril 2023, un montant de 305 345 DT. Le 02 mai 2023, elle a signé avec la DGE un engagement, en acceptant le paiement du reliquat s'élevant à 1 465 673 DT suivant un échéancier convenu avec l'administration fiscale.

De ce fait, une provision pour risque fiscal a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 pour un montant de 648 824 DT.

b) Vérification approfondie

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de cette vérification approfondie, effectuée au cours de l'année 2019, en vertu de laquelle la DGE réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes.

Le 06 avril 2022 et dans le cadre de l'article 67 de la loi de finances pour l'année 2022, la STEG-IS a signé avec la DGE un procès-verbal de conciliation au titre de cette vérification approfondie, en acceptant le paiement d'un montant de 2 404 340 DT (dont 118 542 DT de pénalités).

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	32 039 318	15 282 282
- STEG	1 560 947	482 327
- SMART LOGISTIC	138 506	149 011
- CONTINENTAL TOURS	182 462	83 828
- TUNISIE CABLES	1 980 474	2 019 500
- ASSURANCE STAR	61 720	57 250
- MERSA	-	66 117
- MSGI	3 991 464	-
- SOFATOP	4 944	245 340
- SIAME	-	241 005
- SACMI	-	101 750
- Fournisseurs Projets Rwanda	3 408 552	1 300 163
- Fournisseurs Projet Kenya	30 941	-
- Fournisseurs Projet Togo	-	1 103 040
- Fournisseurs Projets Tanzanie	9 568 014	3 225 176
- Fournisseurs Projet Ouganda	-	3 217 160
- Fournisseurs Projets Guinée	1 662 167	1 267 267
- Fournisseurs Projet Sénégal	4 989 921	121 902
- Fournisseurs Projet Cameroun	46 083	61 270
- Fournisseurs Projet Guinée Bissau	1 361 384	-
- Fournisseurs Projet Bénin	1 749 603	-
- Autres fournisseurs locaux	1 302 136	1 540 176
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	825 809	1 211 237
- STEG	567 063	877 258
- ISM	-	79 846
- LA SERVITUDE FONCIERE	77 500	-
- Fournisseurs Projets Kenya	11 084	-
- Fournisseurs Projet Cameroun	22 103	25 217
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	148 059	228 916
Fournisseurs d'immobilisations :	146 634	148 431
- MAS	92 573	92 573
- INTELO	-	7 981
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	10 934	10 219
- Autres fournisseurs	14 064	8 595

Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie :	2 371 715	2 694 279
- Fournisseurs Projets Rwanda	1 609 397	1 446 826
- Fournisseurs Projet Cameroun	266 474	271 799
- Fournisseurs Projet Ouganda	123 894	14 238
- Fournisseurs Projet Kenya	2 334	340 005
- Fournisseurs Projet Togo	-	524 692
- Fournisseurs Projet Sénégal	40 915	49 678
- Fournisseurs Projet Guinée	269 284	47 041
- Fournisseurs Projet Bénin	59 417	-
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :	1 307 934	5 752 427
- SACEM INDUSTRIES	554 363	151 036
- SIAME	753 571	192 556
- MSGI	-	5 280 059
- GLOBAL EVOLUTION LIGHTING	-	128 776
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	4 602	4 602
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	68 052	68 052
Total en DT	36 764 064	25 161 310

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	91 335 668	87 829 256
- EDCL Rwanda	22 537 728	8 251 877
- REA Tanzanie	2 248 053	11 983 899
- PRAE Guinée Bissau	28 041 782	27 965 242
- PASE Bénin	5 985 513	2 474 074
- Électricité de Guinée	13 709 530	11 860 093
- EDC Cameroun	6 945 657	4 366 850
- Électricité de Djibouti	523	523
- MAT-DGGT Congo	320 861	320 861
- SERGAZ	4 028 400	3 780 000
- AER Cameroun	4 236 270	3 860 434
- CEET Togo	-	6 776 571
- SOGEM Sénégal	2 936 690	2 936 690
- REA Ouganda	92 708	3 244 056
- SNE Tchad	226 362	-
- Autres clients créditeurs	25 591	8 086
Etat - impôts et taxes / Activités hors établissements stables à l'étranger :	1 616 934	490 557
- Retenues à la source	365 791	309 031
- Acomptes provisionnels	1 122 194	-
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	-	166 311
- Contribution Sociale de Solidarité	109 155	7 316
- TVA à régulariser	7 034	-
- TCL à payer	2 437	287
- Autres taxes à payer	10 323	7 612
Etat - impôts et taxes / Activités des établissements stables à l'étranger :	24 000 447	15 350 854
- Impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie	739 890	2 109 510
- Impôt sur les sociétés à payer en Ouganda	463 609	99 250
- Impôt sur les sociétés à payer en Kenya	161 273	966 608
- Impôt sur les sociétés à payer au Congo	1 457 439	1 457 439
- TVA - projets Tanzanie	17 448 900	7 732 701
- TVA - projet Kenya	3 560 194	2 868 571
- TVA - projets Guinée	47 626	-
- Retenues à la source - projets Tanzanie	28 831	26 394
- Retenues à la source - projets Congo	11 776	11 776
- Retenues à la source - projets Rwanda	50 539	50 539
- Retenues à la source - projet Kenya	15 912	16 544
- Retenues à la source - projets Guinée	11 522	11 522
- Retenues à la source - projets Bénin	2 936	-
Provisions pour impôts sur les résultats d'établissements stables à l'étranger	9 700 000	3 500 000
SERGAZ - droits de servitudes à payer	236 869	239 667
Créditeurs divers :	884 536	630 579
- CNSS	611 776	429 065
- CNRPS	14 066	13 341
- CAVIS	752	34 800
- Autres créditeurs	257 942	153 373

Personnel et comptes rattachés :	1 548 033	1 463 705
- Personnel rémunérations dues	102 096	180 482
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	632 907	424 609
- Prime exceptionnelle - Direction Générale et personnel permanent	640 000	540 000
- Prime de bilan - Direction Générale	94 118	185 260
- Congés à payer - Direction Générale	25 636	59 852
- Autres charges à payer	45 258	65 484
Diverses charges à payer :	3 776 418	6 115 937
- Intéressements à payer	4 903	17 544
- Indemnités d'expatriation à payer	1 398 863	1 650 356
- Honoraires à payer / contrats d'assistance et de représentation	1 730 536	2 121 494
- Actionnaires, dividendes à payer	118 308	1 500 000
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	112 290
- Autres charges à payer (jetons de présence...)	411 518	714 253
Produits comptabilisés d'avance (placements monétaires)	-	38 280
Total en DT	133 098 905	115 658 835

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :	5 679 406	8 404 855
- STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD	3 179 406	5 904 855
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	2 500 000	2 500 000
Intérêts courus non échus :	45 835	78 326
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	45 835	78 326
Crédits de gestion - CRDB Bank (en Tanzanie) : (*)	28 405 082	-
- En principal	27 391 236	-
- Intérêts à payer	1 013 846	-
Découverts bancaires :	56 709	45 625
- AMEN Bank	16 484	16 484
- ATTIJARI Bank	1 717	1 491
- CCP	-	27 650
- CRDB Bank	38 508	-
Total en DT	34 187 032	8 528 806

(*) Afin d'assurer le financement des acquisitions de matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie, portant sur la construction de lignes MT&BT, l'installation de transformateurs de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées de la Tanzanie continentale, la STEG-IS a obtenu de la CRDB Bank (en Tanzanie) plusieurs emprunts bancaires à court terme (crédits relais) pour un montant cumulé de 29 663 084 DT (soit l'équivalent de 17 285 629 145 Shillings Tanzaniens et 1 912 273 USD), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois.

Les intérêts encourus par la STEG-IS au titre de ces emprunts bancaires à court terme, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élèvent à 1 225 953 DT ; ils ont été constatés en résultat net, parmi les charges financières de la période.

NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Travaux et prestations de services - exportation :	137 097 780	118 667 162
- EDCL Rwanda	14 064	2 223 860
- REA Tanzanie	53 978 882	2 570 382
- REA Ouganda	11 999 825	10 686 785
- AER Cameroun	13 454 108	30 995 482
- KPLC Kenya	4 852 966	3 946 543
- CEET Togo	10 161 174	40 485 335
- NEUC Liban	-	329 764
- GECOL Libye	1 369 649	5 645 896
- Électricité de Guinée	36 326 205	17 184 554
- SNE Tchad	1 288 622	1 019 314
- SCL Sénégal	225 374	1 406 121
- Électricité de Djibouti	169 288	285 980
- STEG-IS SAUDI	2 926 146	1 801 237
- SONABEL Burkina Faso	-	67 521
- PASEB Guinée Bissau	238 384	-
- SOMOLEC Mauritanie	-	18 388
- NAWEC Gambia	93 093	-
Travaux et prestations de services - marché local :	5 770 299	460 568
- CPC	101 602	39 403
- STIR	-	32 954
- MITSUBISHI	209 798	139 009
- SACEM INDUSTRIE	300	43 065
- CARTHAGO S.A.	23 957	24 500
- UNIVERSEL TRANSFORMATEURS	14 060	-
- SERGAZ	5 241 060	-
- GCT	14 060	-
- CEMENTS DE BIZERTE	18 250	4 400
- PTD	10 640	-
- TUNIS ACIER	15 730	-
- GIPA	10 500	-
- SNCFT	45 316	-
- CERAT	7 750	-
- SITEP	-	129 000
- Autres clients locaux	57 276	48 237
Total en DT	142 868 079	119 127 730

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Indemnisations assurances	26 473	47 513
Total en DT	26 973	48 013

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	29 718 785	2 653 752
Matériels et fournitures - projet Kenya	1 670 952	212 610
Matériels et fournitures - projet Togo	6 647	4 817 617
Matériels et fournitures - projet Guinée	13 177 614	19 140 111
Matériels et fournitures - projets Rwanda	3 426 703	1 024 840
Matériels et fournitures - projet Ouganda	3 393 364	8 212 564
Matériels et fournitures - projet Sénégal	6 503 374	39 808
Matériels et fournitures - projet Cameroun	2 608 185	7 037 927
Matériels et fournitures - projets Guinée Bissau	16 219 172	-
Matériels et fournitures - projet Libye	-	170 705
Matériels et fournitures - projet Bénin	3 905 697	-
Matériels et fournitures - autres projets	405 337	196
Equipements et outillages - divers projets	3 743 327	1 286 434
Produits alimentaires - divers projets	1 466 200	1 135 074
Produits pharmaceutiques - divers projets	5 808	13 170
Carburants et lubrifiants - divers projets	3 176 408	1 367 928
Carburants et lubrifiants - siège Tunis	40 506	47 553
Electricité	239 545	208 913
Fournitures de bureaux	572 782	533 839
Autres achats	1 614 255	1 625 267
Total en DT	91 894 661	49 528 308

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale	615 266	669 577
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent	5 918 759	4 212 566
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 118	2 118
Congés payés (variation)	203 363	-96 442
Charges sociales légales et autres charges de personnel	1 844 902	1 499 894
Total en DT	8 584 408	6 287 713

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 437 476	1 538 200
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 358 824	3 680 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-2 180 000	-7 100 606
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	492 207	283 979
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-	-18 000
Total en DT	3 108 507	-1 616 427

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Services extérieurs :	69 453 524	52 561 456
- Intéressements servis aux détachés STEG	1 519 301	2 481 988
- Autres intéressements servis	6 224 780	4 453 965
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 648 873	1 971 257
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	9 111 114	3 519 543
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 777 394	6 689 461
- Honoraires d'assistance et de représentation à l'étranger	3 439 970	4 590 447
- Travaux de sous-traitance - projet Sénégal	71 718	457 004
- Travaux de sous-traitance - projets Kenya	-	758 348
- Travaux de sous-traitance - projets Rwanda	8 363 103	164 156
- Travaux de sous-traitance - projets Ouganda	1 430 956	1 159 534
- Travaux de sous-traitance - projets Togo	1 944 729	5 765 683
- Travaux de sous-traitance - projets Cameroun	268 269	1 524 970
- Travaux de sous-traitance - projets Guinée	999 344	331 445
- Travaux de sous-traitance - projets Guinée Bissau	531 739	-
- Autres sous-traitance générale	-	188 104
- Transports et déplacements	2 575 050	2 365 675
- Missions et réceptions	3 759 735	3 034 477
- Frais de formation	198 084	55 235
- Loyers et charges locatives - divers projets	9 274 114	6 629 349
- Autres loyers et charges locatives	9 200	20 061
- Jetons de présence	40 000	40 000
- Services bancaires et assimilés	1 982 540	1 056 196
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	886 631	1 113 296
- Primes d'assurance - siège Tunis	295 660	358 549
- Frais postaux et de télécommunications	314 212	282 483
- Dons et subventions	40 750	69 762
- Timbres de voyage	13 560	15 780
- Maintenance informatique	223 661	231 820
- Frais de publicité et publications	239 138	175 149
- Entretien et réparations	316 554	209 225
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	6 745 906	2 696 458
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	207 439	152 036
Impôts et taxes	1 127 135	3 318 050
Total en DT	70 580 659	55 879 506

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Pertes de change matérialisées :	5 868 731	1 573 136
- Activités des établissements stables à l'étranger	5 750 293	1 178 848
- Activités hors établissements stables à l'étranger	118 438	394 288
Pertes de change non matérialisées :	325 519	727 608
- Activités des établissements stables à l'étranger	325 518	726 683
- Activités hors établissements stables à l'étranger	1	925
Intérêts débiteurs des CCB (*)	510 860	504
Intérêts des emprunts bancaires	1 914 079	1 457 104
Pénalités fiscales	13 583	103 142
Total en DT	8 632 772	3 861 494

(*) Dont un montant de 510 541 DT relatif à la CRDB Bank (en Tanzanie).

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Gains de change matérialisés	6 814 237	1 323 182
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	755 945	1 935 714
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	1 179 803	1 097 658
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	1 911	13 604
Gains de change non matérialisés / dettes financières	491 684	-
Autres gains de change non matérialisés	685 663	137 007
Intérêts créditeurs des CCB	57 075	102 369
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE Inter)	816 178	10 000
Produits des placements monétaires	336 026	357 174
Total en DT	11 138 522	4 976 708

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	6 625	12 732
Contribution Sociale de Solidarité	109 155	7 316
Perte sur redressement fiscal	2 133 349	-
<i>Reprise sur provision pour risque fiscal</i>	<i>-2 404 340</i>	-
Perte sur redressement social	157 912	-
<i>Reprise sur provision pour risque social</i>	<i>-200 000</i>	-
Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	1 833	11 212
Autres pertes exceptionnelles	32 703	2 671
Total en DT	-162 763	33 931

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Gains sur cession d'immobilisations	-	22 950
Autres gains ordinaires	6 319	281 053
Total en DT	6 319	304 003

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger :	545 773	209 311
- Impôt sur les Sociétés (<i>voir NOTE 27-1</i>)	545 773	109 746
- Retenue à la source libératoire / RCM	-	99 565
Provisions IS au titre des activités des établissements stables à l'étranger	6 706 160	5 914 007
Total en DT	7 251 933	6 123 318

NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2022
Résultat net de l'exercice	2 440 162
Réintégrations :	152 525 500
- Impôts sur les sociétés	545 773
- Charges relatives aux établissements stables à l'étranger	136 917 097
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements à l'étranger	11 818 870
- Perte sur redressement fiscal	2 133 349
- Perte sur redressement social	157 912
- Contribution Sociale de Solidarité	109 155
- Timbres de voyage	13 200
- Dotations aux provisions non déductibles	811 268
- Dons et subventions	3 400
- Cadeaux excédentaires non déductibles	-
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	5 575
- Autres charges non déductibles	6 769
- Pertes de change non réalisées en 2022	1
- Gains de change déduits en 2021 et réalisés en 2022	3 131
Déductions :	151 327 173
- Produits réalisés par les établissements stables à l'étranger	147 906 582
- Dividendes	816 178
- Reprises sur provisions non déductibles	2 604 340
- Gains de change non réalisés en 2022	-852
- Pertes de change réintégrées en 2021 et réalisées en 2022	925
Résultat fiscal (bénéfice)	3 638 489
Chiffre d'affaires brut (hors établissements stables à l'étranger)	6 094 893
Minimum d'Impôt sur les Sociétés (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	12 190
Impôt sur les Sociétés (15%)	545 773
Acomptes provisionnels	-98 771
Retenues à la source	-72 459
Report antérieur	-1 128 303
Impôt sur les sociétés à reporter (en Tunisie)	-753 760

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés :

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES DONNÉES AU 31/12/2022								
	TND	EUR	USD	TZS	KES	FCFA	MRU	GNF	FRW
Cautions douanières	82 600	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres cautions (taxation d'office ...)	3 780 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Cautions provisoires	-	1 650 000	11 796 075	-	-	1 405 800	772 200	-	-
Cautions d'avance	-	40 855 856	27 000 011	-	-	4 917 588	-	4 156 326	212 069
Cautions définitives	-	21 767 124	11 171 527	101 994	148 889	996 193	-	833 795	220 582
Total	3 862 600	64 272 980	49 967 613	101 994	148 889	7 319 581	772 200	4 990 121	432 651

2) Garanties reçues :

Nature de la garantie	Montant en DT
Cautions bancaires d'avances	1 361 686

NOTE N°29 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :

- Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
- Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS.
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Suite 1 Note N°29

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2022, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1648 873DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 519 301 DT. Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 2 102 616 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a pris en charge le règlement des cotisations de la STEG au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 75 050 DT. À ce titre, La STEG affiche un solde débiteur de 300 788 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.
- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT, soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583 DT à cette date.

- 4) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232 018 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA). En 2020, un montant de 9 920 DT a été remboursé par la société sénégalaise SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2 000 000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 237 727 DT, soit l'équivalent de 47 108 554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.

Suite 2 Note N°29

- 5) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 162 200 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 5843 515DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1 182 748Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat et au titre de l'exercice 2022, le montant facturé par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution, est de 63 174 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 695 033 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a assuré à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2926146DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 689 507 DT.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 71.953.477 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.440.162 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ;

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mahdi KOBBI
Expert-comptable

P/ FINACO
Yahia ROUATBI, associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1.648.873DT et 1.519.301DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et ses avenants, est créancier de 2.102.616 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a pris en charge le règlement des cotisations de la STEG au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 75.050 DT. Dans ce cadre, la STEG affiche un solde débiteur de 300.788 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.
- 3) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232.018 DT, soit l'équivalent de 49.108.554 Francs CFA. En 2020, un montant de 9.920 DT a été remboursé par la SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2.000.000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 237.727 DT, soit l'équivalent de 47.108.554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.

- 4) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de

supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 162.200 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 5.843.515DT.

- 5) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1.182.748Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce nouveau contrat et au titre de l'exercice 2022, le montant facturé par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution s'élève à 63.174 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 695.033DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348.492 DT, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens et 107.600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96.827 DT (soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251.665 DT (soit l'équivalent de 107.600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92.182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 301.119 DT, soit l'équivalent de 107.600 USD, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Au cours des exercices 2017 et 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 362.464 DT, soit l'équivalent de 68.523.210 Shillings Tanzaniens et 74.119 USD.

Le solde de la filiale SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022 pour un montant de 663.583 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a assuré au profit de la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2.926.146 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 689.507 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 8) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS avait obtenu de la Société Tunisienne de Banque (STB) un crédit à moyen terme de 15.000.000 USD aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
- Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 14.320.093 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs et afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS avait obtenu de la Société Tunisienne de Banque (STB) un autre crédit à moyen terme de 7.500.000 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+3% ;
- Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Les remboursements en principal et les soldes de ces deux emprunts ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Banque / Emprunt	Solde emprunt au 01/01/2022	Mouvements 2022		Solde emprunt au 31/12/2022	Intérêts encourus en 2022
		Remboursement	Déblocage		
STB / CMT USD	8.855.678	5.676.272	-	3.179.406	299.997
STB / CMT TND	5.000.000	2.500.000	-	2.500.000	388.129
Total en DT	13.855.678	8.176.272	-	5.679.406	688.126

- 9) Afin d'assurer le financement de l'acquisition des matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie portant sur la construction de lignes MT&BT, l'installation de transformateurs de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées de la Tanzanie continentale, la STEG-IS a obtenu de la CRDB Bank (en Tanzanie) des emprunts bancaires à court terme (crédits relais) pour un montant cumulé de 29.663.084DT (soit l'équivalent de 17.285.629.145 Shillings Tanzaniens et 1.912.273 USD), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois.

Les remboursements en principal et les intérêts encourus par la STEG-IS, au cours de l'exercice 2022, s'élèvent respectivement à 1.780.165 DT et 1.225.953 DT.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par

le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général (*)	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	326.867	331.177	-
Charges sociales légales	17.267	15.864	-
Avantages en nature	6.918	13.049	-
Jetons de présence	-	-	40.000
Total en DT	351.052	360.090	40.000

(*)Y compris une gratification de départ de 131.929 DT, servie à l'ex Directeur Général.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mahdi KOBBI
Expert-comptable

P/ FINACO
Yahia ROUATBI, associé

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/03/2023

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 11 657 359,401 TND, un actif net de 11 612 064,392 TND et un bénéfice net trimestriel de 110 049,622TND.

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- Les créances d'exploitation au 31 Mars 2023 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 750 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 500 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1^{er} novembre 2021 de 50% de l'encours initial impayé, soit 400 000 DT. Au 31 Mars 2023 ce risque est couvert à hauteur de 113 095,890 TND,

- L'état de rapprochement bancaire au 31 Mars 2023 de la société « AL HIFADH SICAV » affiche des suspens bancaires de 800 000 DT relatifs à trois Billets de trésorerie de l'émetteur ELECTROSTAR échus et impayés détaillés comme suit :

- 300 000 DT : échu le 30/05/2022 ;
- 100 000 DT : échu le 15/06/2022 ;
- 400 000 DT : échu le 27/07/2022 ;

Les difficultés financières importantes de la sociétés ELECTROSTAR indiquent un doute significatif sur la capacité de cette dernière à rembourser ces billets de trésorerie. Aucune provision n'a été constatée au 31 Mars 2023 afin de couvrir ce risque.

Il est à noter qu'à partir du 03 Avril 2023, AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 50% de l'encours initial impayé, soit 400 000 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 27,236% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent

influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 15/06/2023

Le Commissaire aux Comptes :

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-23	31-mars-22	31-déc.-22
Portefeuille-titres	3.1	6 554 005,703	8 558 251,265	6 443 498,901
Obligations de sociétés		2 476 646,049	2 629 858,109	2 337 282,243
Emprunts d'Etat		4 077 359,654	5 928 393,156	4 106 216,658
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 454 392,241	4 163 535,284	4 285 214,290
Placements monétaires		1 279 366,426	2 988 121,253	2 470 563,029
Disponibilités		3 175 025,815	1 175 414,031	1 814 651,261
Créances d'exploitation	3.5	648 961,457	785 897,413	675 044,394
Total Actif		11 657 359,401	13 507 683,962	11 403 757,585
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	-
Opérateurs Créiteurs	3.6	19 285,647	23 882,550	23 063,984
Autres créiteurs divers	3.7	26 009,362	24 997,101	21 228,949
Total Passif		45 295,009	48 879,651	44 292,933
Actif net		11 612 064,392	13 458 804,311	11 359 464,652
Capital	3.8	10 930 487,873	12 717 361,971	10 817 274,605
Sommes distribuables	3.11	681 576,519	741 442,340	542 190,047
Sommes distribuables des exercices antérieurs		548 797,903	585 904,443	64,043
Sommes distribuables de la période		132 778,616	155 537,897	542 126,004
Actif net		11 612 064,392	13 458 804,311	11 359 464,652
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 657 359,401	13 507 683,962	11 403 757,585

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
Revenus du portefeuille titres	3.2	106 708,055	136 964,847	479 768,575
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		(36 667,160)	79 645,189	247 118,939
Revenus des emprunts d'Etat		143 375,215	57 319,658	232 649,636
Revenus des placements monétaires	3.4	68 369,062	76 493,627	345 943,309
Revenus des billets de trésorerie		38 831,383	58 660,656	255 021,674
Revenus des certificats de dépôt		0,000	2 912,439	2 912,439
Revenus des comptes à vue		14 304,012	14 920,532	63 222,279
Revenus des prises en pensions		15 233,667	0,000	24 786,917
Total des revenus des placements		175 077,117	213 458,474	825 711,884
Intérêts des mises en pension		0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	3.9	(19 285,646)	(23 882,548)	(90 455,142)
Revenus nets des placements		155 791,471	189 575,926	735 256,742
Autres charges	3.10	(28 159,680)	(28 691,939)	- 115 965,466
Résultat d'exploitation		127 631,791	160 883,987	619 291,276
Régularisation du résultat d'exploitation		5 146,825	(5 346,090)	- 77 165,272
Sommes distribuables de la période		132 778,616	155 537,897	542 126,004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 146,825)	5 346,090	77 165,272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(17 827,169)	(16 349,133)	250 521,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		245,000	17 622,421	- 235 456,029
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	- 1,010
Résultat de la période		110 049,622	162 157,275	634 355,697

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Variation de l'actif net résultant	110 049,622	162 157,275	634 355,697
des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	127 631,791	160 883,987	619 291,276
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17 827,169)	(16 349,133)	250 521,460
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	245,000	17 622,421	(235 456,029)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(1,010)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(618 799,974)
Transaction sur capital	142 550,118	(753 641,791)	(2 706 379,898)
Souscription	7 455 660,815	10 126 663,256	54 351 701,242
Capital	7 166 900,000	9 767 100,000	53 897 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(109 638,403)	(153 214,653)	(815 707,354)
Régularisation des sommes distribuables	398 399,218	512 777,909	1 269 608,596
Rachat	7 313 110,697	10 880 305,047	57 058 081,140
Capital	7 033 100,000	10 493 800,000	56 566 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(106 633,840)	(164 571,767)	(855 385,969)
Régularisation des sommes distribuables	386 644,537	551 076,814	1 346 767,109
Variation de l'actif net	252 599,740	(591 484,516)	(2 690 824,175)
Actif net			
En début de période	11 359 464,652	14 050 288,827	14 050 288,827
En fin de période	11 612 064,392	13 458 804,311	11 359 464,652
Nombre d'actions			
En début de période	109 786	136 475	136 475
En fin de période	111 124	129 208	109 786
Valeur liquidative	104,496	104,163	103,469
Taux de rendement de la période	0,993%	1,177%	4,907%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 Mars 2023

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2023	% actif
	-				
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 419 007,850	2 476 646,049	21,245%
	-				
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	504 840,000	4,331%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	240 000,000	247 080,000	2,120%
	ATL 2023-1 CAT A	2 000	200 000,000	201 657,600	1,730%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	61 200,000	61 833,600	0,530%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	10 000	1 000 000,000	1 032 512,000	8,857%
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	240 000,000	245 971,200	2,110%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	80 000,000	81 633,600	0,700%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	97 807,850	101 118,049	0,867%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		3 933 090,000	4 077 359,654	34,977%
	Obligations de l'Etat		2 300 095,000	2 376 862,154	20,389%
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	1 095,000	1 184,001	0,010%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	210 569,600	1,806%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	521 024,000	4,469%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	513 167,200	4,402%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	6 000	599 000,000	600 409,353	5,150%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	530 508,000	4,551%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 632 995,000	1 700 497,500	14,587%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	548 323,033	4,704%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 152 174,467	9,884%
	TOTAL		6 352 097,850	6 554 005,703	56,222%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 106 708,055 TND pour la période du 01/01 au 31/03/2023 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	106 708,055	136 964,847	479 768,575
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>-36 667,160</u>	<u>79 645,189</u>	<u>247 118,939</u>
- intérêts	-36 667,160	79 645,189	247 118,94
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>143 375,215</u>	<u>57 319,658</u>	<u>232 649,636</u>
- intérêts	143 375,215	57 319,658	232 649,636
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	106 708,055	136 964,847	479 768,575

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 4 454 392,241 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		1 258 982,953	1 279 366,426	10,975%
<u>Emetteur CME</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	482 165,605	493 120,393	4,230%
CME* 160J 22/12/2022	1	482 165,605	493 120,393	4,230%
<u>Emetteur STIP</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	776 817,348	786 246,033	6,745%
STIP 100J 06/02/2023	1	97 419,355	98 791,858	0,847%
STIP 110J 16/02/2023	1	679 397,993	687 454,175	5,897%
<u>Disponibilités</u>		3 175 025,815	3 175 025,815	27,236%
Dépôts à vue		3 175 025,815	3 175 025,815	27,236%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		-	-	0,000%
TOTAL		4 434 008,768	4 454 392,241	38,211%

3.4 Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 à **68 369,062** TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	38 831,383	58 660,656	255 021,674
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	2 912,439	2 912,439
Intérêts des comptes courants	14 304,012	14 920,532	63 222,279
Revenus des prises en pensions	15 233,667	0,000	24 786,917
TOTAL	68 369,062	76 493,627	345 943,309

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 648 961,457 TND au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	57,347	7 793,303	414,257
Agios créditeurs à recevoir	12 000,000	11 200,000	18 000,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL "	750 000,000	800 000,000	750 000,000
Provision Pour dépréciation BT Loukil *	- 113 095,890	- 33 095,890	- 93 369,863
TOTAL	648 961,457	785 897,413	675 044,394

** AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours initial impayés/ Groupe Loukil, soit 400 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021. Courant mois de novembre 2022, un remboursement partiel à hauteur de 50 KDT a été effectué, du billet de trésorerie de 550 KDT émis par GIF relatif à l'échéance non dénoué du 11/05/2021.*

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 19 285,647 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Rémunération Distributeurs	6 887,734	8 529,485	8 237,137
Rémunération Gestionnaire	8 265,273	10 235,373	9 884,562
Rémunération Dépositaire	4 132,640	5 117,692	4 942,285
TOTAL	19 285,647	23 882,550	23 63,984

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 26 009,362 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	960,207	1 159,697	1 045,936
Provision jeton de présence	14 959,140	14 959,035	12 000,210
Honoraires commissaire aux comptes	9 972,690	8 735,580	8 000,070
TCL	117,325	142,789	182,733
Impôt à payer	0,000	0,000	0,000
TOTAL	26 009,362	24 997,101	21 28,949

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2023</u>	
Montant (en nominal)	10 978 600,000
Nombre de titres	109 786
Nombre d'actionnaires	252
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	7 166 900,000
Nombre de titres émis	71 669
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	7 033 100,000
Nombre de titres rachetés	70 331
<u>Capital au 31/03/2023</u>	
Montant (en nominal)	11 112 400,000
Sommes non distribuables	-181 912,127
Montant du capital au 31/03/2023	10 930 487,873
<u>Nombre de titres</u>	111 124
Nombre d'actionnaires	229

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2023 :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	-14 967,121	-14 967,121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-17 827,169	-1 382,012	265 488,581
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	245,000	17 622,421	23 056,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	0,000	0,000	-258 512,550
Frais négociation de titres	0,000	0,000	-1,010
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-17 582,169	1 273,288	15 064,421
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-161 325,395	-216 068,431	-216 068,431
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-109 638,403	-153 214,653	-815 707,354
Régularisations sommes non distribuables rachats	106 633,840	164 571,767	855 385,969
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-181 912,127	-203 438,029	-161 325,395

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 19 285,646 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	6 887,732	8 529,483	32 305,410
Rémunération gestionnaire (TSI)	8 265,274	10 235,373	38 766,476
Rémunération dépositaire (TSB)	4 132,640	5 117,692	19 383,256
TOTAL	19 285,646	23 882,548	90 455,142

3.10. Les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 28 159,680 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération commissaire aux comptes	1 972,620	1 972,620	9 195,584
Redevance CMF	2 755,029	3 411,720	12 921,879
Jetons de présence	2 958,930	2 958,930	12 000,105
Contribution conjoncturelle	400,000	200,000	200,000
Autres impôts	347,074	422,642	1 647,898
Dotations aux amortissement et provisions	19 726,027	19 726,027	80 000,000
TOTAL	28 159,680	28 691,939	115 965,466

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	542 190,047	353 945,112	-347 337,256	548 797,903
Exercice n	127 631,791	44 454,106	-39 307,281	132 778,616
Sommes Distribuables				681 576,519

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2023, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.